

Coupe du CENTRE D'HIVER

Document d'organisation

Ce document complète

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS :

- Seuls peuvent participer à cette épreuve les Clubs de la Ligue du Centre-Val de Loire avec terrain homologué, affiliés à la F.F. Golf, et à jour de leur cotisation à leur Comité Départemental.
- Les Clubs peuvent présenter : soit une équipe Messieurs, soit une équipe Dames, soit 2 équipes (une Messieurs et une Dames).
- Le fait pour un Club d'engager une équipe comporte l'obligation :
 - D'adhérer sans réserve au présent règlement
 - De recevoir et d'organiser les rencontres à domicile sur son terrain
 - D'ouvrir ses installations 45 mn avant le premier départ
 - D'assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée. Le club hôte en tant que ERP-PA recevant une compétition de ligue se doit de disposer d'un DAE en état de marche et d'une trousse de premier secours. Nous rappelons que l'état actuel de la réglementation encourage fortement les clubs de sports à assurer la formation de leur collaborateur aux gestes qui sauvent.
 - De transmettre **par mail uniquement, la feuille de match** le soir même à competition@golf-centre.fr

POUR LES EQUIPIERS :

Un joueur changeant de Club de licence après le 31 décembre, pourra intégrer l'équipe de son nouveau club à partir du 1^{er} janvier, même s'il a déjà joué pour un autre club avant le 31 décembre.

INDEX PRIS EN COMPTE

L'index pris en compte pour chaque joueur est celui, figurant dans xnet.ffgolf.org à la **veille de la rencontre**.

CAPITAINE ET PERSONNE AUTORISEE A DONNER DES CONSEILS

Le capitaine de l'équipe doit être membre et licencié de l'Association Sportive qu'il représente, et doit répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

Chaque équipe est autorisée à désigner 2 personnes, dont le capitaine, qui pourront donner des conseils aux membres de son équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4.

Si le capitaine, ou le donneur de conseils est un joueur, pendant qu'il joue, il ne pourra pas donner de conseils, sauf à un coéquipier autre que son partenaire

Pénalité pour infraction : Pénalité générale (perte du trou).

RESPONSABILITES DES CLUBS

JOURNEE D'ENTRAINEMENT

Il n'y a pas de journée d'entraînement. Toutefois, les clubs sont libres de permettre des journées d'entraînement, mais exclusivement les jours de la semaine précédant la rencontre.

RESPONSABILITES DU CLUB RECEVANT

Il est de la responsabilité du responsable du club qui reçoit, ou de son représentant, d'assurer l'organisation de la rencontre dans les conditions de confort minimum :

- Mise à disposition des règles locales et des cartes du parcours ;
- Un membre de la Commission Sportive, ou son représentant, doit être présent durant toute la journée pour s'assurer du bon déroulement de la rencontre.

ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

Cette épreuve est non-fumeur.

Les capitaines d'équipe veilleront d'un commun accord :

- Au bon déroulement de l'épreuve dans des conditions conformes à un esprit de fair-play et d'amitié en veillant à éviter ou à faire cesser, si c'est le cas, tout comportement indésirable : usage de téléphones portables, conseils de personnes non habilitées...
- A ce que les équipiers aient une tenue vestimentaire correcte pour pratiquer le golf ;
- **A s'échanger au plus tard 20 minutes avant l'heure** du premier match de la rencontre :
 - La fiche d'ordre de jeu des foursomes et des simples. L'équipe constituée restera la même pour la durée de la rencontre.
 - La fiche de leurs joueurs inscrits issue d'extranet

Il est de la responsabilité des deux capitaines des équipes qui se rencontrent de vérifier lors de la remise des fiches de compositions d'équipe du jour que les équipiers qui sont inscrits répondent aux exigences du présent règlement.

Aucune réclamation ne sera recevable après le départ du premier match du jour.

ENVOI DES RESULTATS

Dès la fin de la rencontre, le représentant de la Commission Sportive du Club recevant veillera à ce que la feuille de match soit complétée et signée par les 2 capitaines. Ce document devra être envoyé, le soir même, par mail à la Ligue du Centre-Val de Loire : **competition@golf-centre.fr**.

Les capitaines se doivent de conserver la feuille de match en cas de contestation.

Les feuilles de match seront publiées sur le site de la Ligue à l'issue de chaque tour

CALENDRIER DES RENCONTRES DE LA PHASE DE QUALIFICATION

Dates prévisionnelles pour les poules qualificatives : **13 nov., 27 nov., 11 déc. 2022, 22 janv et 08 janv. 2023.**

Dates de reports éventuels : 4 déc, 18 déc. 2022, 15 janv. 2023.

Pour la phase qualificative, selon le nombre d'équipes inscrites, il sera constitué par le Comité d'épreuve selon ses critères, une ou plusieurs poules (1^{ère}, 2^{ème} division) de 6 ou 5 équipes.

Seront qualifiés :

- Pour les 1/2 finales, dans le cas où il y a deux poules de même division, les clubs terminant 1er et 2^{ème} de leur poule de qualification. Le premier de poule reçoit.
- Pour la finale directement, dans le cas où il n'y a qu'une poule de même division, les clubs terminant 1er et 2^{ème} de leur poule de qualification.

CALENDRIER DES RENCONTRES DE LA PHASE FINALE

- Finale : **12 mars 2023** sur terrain neutre désigné par la Ligue. Report en cas d'intempérie le dimanche suivant

FORME DE JEU DES INTERCLUBS

MARQUES DE DEPART

Blanches pour les Messieurs et **Bleues** pour les Dames.

La position des plots de départ devra être respectée même si celle-ci ne correspond pas à la couleur de la marque permanente au sol.

PHASE DE QUALIFICATION ET 1/2 FINALES

L'équipe est composée de 6 joueurs pour les messieurs et de 4 joueuses pour les dames, et reste la même pour toute la durée du match.

Formule Match Play

- Messieurs : 3 Foursomes sur 9 trous et 6 simples sur 18 trous
- Dames : 2 Foursomes sur 9 trous et 4 simples sur 18 trous

Selon les contraintes du club recevant, les 2 capitaines doivent se mettre en accord pour que les simples :

- Partent au trou suivant le dernier trou des foursomes, OÙ
- Repartent du trou d'où sont partis les foursomes

Pour les rencontres en Foursome, le capitaine a le libre choix de leur composition.

Les Foursomes se jouent selon la fiche d'ordre de jeu remise avant la rencontre.

Pour les Simples, les équipiers devront être notés sur la feuille de match dans l'ordre de leurs index arrondis. A index arrondi égal, le capitaine a le choix de l'ordre de jeu.

A la fin des Foursomes, dès que deux joueurs sont prêts les simples peuvent partir.

Peu importe pour les simples l'ordre de jeu qui est écrit sur la feuille de match, mais joueur 1 contre joueur 1
joueur 2 contre joueur 2, etc....

Déroulement recommandé :

- 10h00 : Foursome 1
- 10h10 : Foursome 2
- 10h20 : Foursome 3
- 1er Match simple : dès que les joueurs des deux équipes sont prêts.

Au départ du premier trou, l'équipe visiteuse aura l'honneur.

Le regroupement de 2 matchs en foursome ou en simple sur le départ de n'importe quel trou est interdit.

En cas de forfait de 1 à n joueurs dans les rencontres de foursomes et/ou simples l'équipe adverse aura match gagné.

Le vainqueur de la rencontre est l'équipe qui aura **gagné le plus grand nombre de matchs** sur l'ensemble de la rencontre (0.5 pt par match nul et 1 pt par match gagné).

A l'issue de chaque tour de la phase de qualification, un classement général est établi comme suit :

- Victoire : 1 Pt
- Nul : 0.5 pt
- Défaite : 0 Pt

En cas d'égalité à l'issue des rencontres de poules qualificatives, le départage pour le classement final sera effectué sur le total du plus grand nombre de matchs gagnés.

Si l'égalité persiste, sera pris en compte :

- Puis le nombre de matchs perdus

Si pour cause d'intempéries ou de circonstances exceptionnelles, la rencontre a été interrompue et les deux capitaines ont pris la décision du report de la rencontre, la procédure suivante s'applique :

- Le résultat des matchs terminés est acquis ;
- Les matchs interrompus doivent être rejoués en intégralité à une date ultérieure.
- Pour cette date de report, une nouvelle feuille de match mise à jour devra être remplie avec les noms des joueurs actualisés.

Si une équipe interrompt une rencontre en l'absence d'accord des 2 capitaines tous ses matchs en cours sont perdus.

PHASE FINALE

Formule reprenant le format des épreuves fédérales par équipes messieurs et dames.

Les équipes sont composées de 5 à 9 joueurs pour les messieurs et dames.

Match play sur 18 trous, et les rencontres ne vont pas obligatoirement jusqu'au trou numéro 18.

Messieurs : 2 foursomes et 5 simples.

Dames : 2 foursomes et 5 simples

Pour les foursomes, le capitaine a le libre choix de leur composition.

Pour les simples, les joueurs sont inscrits sur la feuille de match dans l'ordre de leurs index arrondis.

A index arrondi égal, le capitaine a le choix de l'ordre de jeu. L'ordre de jeu est à respecter : joueur 1 en premier, joueur 2 en deuxième, etc.

Les finales se disputent sur terrain neutre, les capitaines se rapprocheront du club d'accueil pour confirmation des horaires recommandés pour les foursomes et pour les simples.

- à partir de 9h 00 : Foursome
- à partir de 13h 00 : 1er Match simple

Le vainqueur de la rencontre sera celui qui aura gagné le plus grand nombre de matchs.

Aucun match ne peut être partagé : les joueurs continuent à jouer jusqu'à ce que l'un d'eux gagne le match.

GESTION DE L'ÉPREUVE

INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

L'inscription des équipes devra être effectuée sur Extranet <http://xnet.ffgolf.org> avant le **dimanche 15 octobre minuit**

Les droits d'inscription de 70 € pour 1 équipe messieurs ou dames devront être réglés, par virement de préférence ou par chèque à l'ordre de la Ligue du Centre-Val de Loire obligatoirement avant le 25 octobre.

Les équipiers : 8 chez les messieurs et 6 chez les dames devront obligatoirement être inscrits par le capitaine de l'équipe sur extranet (aucune dérogation possible) **au plus tard la veille de chaque tour.**

Cependant les équipes seront composées de 6 messieurs ou 4 dames

FORFAIT

En cas de forfait après la date limite d'inscription des clubs, il n'y aura aucun remboursement par la Ligue des droits d'inscription.

En cas de forfait d'une équipe durant **la phase de poule ou la phase finale**, la commission sportive de la ligue se réserve le droit de prendre les sanctions sportives appropriées.

INFRACTIONS AUX REGLEMENTS, RECLAMATIONS ET SANCTIONS

La procédure de réclamation se doit de rester **exceptionnelle** afin de préserver la courtoisie qui doit présider le déroulement des rencontres.

Il est de la responsabilité des capitaines de :

- Porter une attention très vive à la conformité de la composition de leur équipe,
- Veiller, en concertation avec le capitaine adverse et les représentants du Club d'accueil, au bon déroulement de la rencontre dans une très bonne ambiance.

RECLAMATIONS

Toute réclamation portant sur un point du Règlement de l'Epreuve devra être présentée au Comité de l'Epreuve par un Club sous la signature obligatoire du Président de la Commission Sportive ou du Président de l'Association Sportive du Club.

Malgré la présentation d'une réclamation au cours du déroulement d'une rencontre, celle-ci se déroulera normalement jusqu'à la fin.

TRAITEMENT D'UNE RECLAMATION

Le Comité de l'Epreuve, saisi d'une réclamation, se prononcera dans les meilleurs délais sur l'application ou non de la disqualification d'une équipe.

Le Comité pourra prononcer les sanctions qui lui sembleront être en adéquation avec l'esprit de l'Epreuve.

INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Il est demandé aux commissions sportives du club recevant de faire le maximum pour que les rencontres puissent se disputer. En conséquence celles-ci sont habilitées exceptionnellement à modifier le *Tour Conventionnel*.

Exemple : afin de rendre le jeu plus équitable, un trou peut être modifié en réduisant sa longueur afin d'éviter une zone particulièrement humide à la retombée du coup de départ.

Au cas par cas, la commission sportive de la ligue ou encore les arbitres de la ligue, répartis sur tout le territoire de la ligue, peuvent assister les clubs à prendre la décision la plus adaptée aux circonstances.

En cas d'alerte **orange** ou **rouge** émise par Météo France la veille de la compétition concernant une journée de championnat, la ligue annule systématiquement les rencontres du département impacté.

Charge aux clubs recevant une épreuve d'informer les équipes et la Ligue de Golf de l'annulation de la rencontre et de son report à une **date de report prévue**.

Phases de QUALIFICATION :

Dans le cas où le déroulement de la rencontre serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les procédures suivantes doivent être suivies :

- **Report prévisible :** Si les prévisions météo ou l'état du terrain (greens gelés, période de dégel, eau fortuite quasi généralisée) laissent envisager que le terrain ne sera pas praticable pour le jour de la rencontre, **le club qui accueille** demandera son report à la ligue. La rencontre sera **automatiquement reportée à la première journée de report suivante**. Seule la commission sportive de la ligue peut prendre la décision de reporter une rencontre à une autre date ou de faire jouer la rencontre sur un autre terrain.
- En cas de permutation de terrain suite à un report, la gratuité des droits de jeu pour l'équipe qui se déplace reste à l'appréciation et sous la seule responsabilité du gestionnaire du club qui reçoit.
- Retard : si les circonstances ne permettent pas de lancer les matchs à l'heure (à cause du brouillard par exemple) on retarde le premier départ jusqu'à ce qu'il soit toujours possible de jouer quitte à faire partir ces matchs en "shot gun".
- Si des joueurs estiment que les conditions météo justifient d'interrompre le jeu (Règle 6-8a) ils doivent se présenter au comité de l'épreuve. Si après l'interruption le comité estime que le terrain est de nouveau praticable, les joueurs doivent reprendre le jeu là où il a été interrompu.
- Interruption définitive : si à l'heure limite de jeu annoncé par le responsable local, la rencontre n'est pas terminée, cette dernière est annulée et reportée au dimanche suivant sur le même terrain. Seule la ligue peut décider d'un report à une autre date ou sur un autre terrain.
- Le fait que l'état du terrain ne permette pas l'utilisation des chariots et/ou oblige à faire jouer la rencontre sur un parcours réduit à 2 x 9 trous ne constitue pas un motif valable de demande de report

Phase FINALE :

Report prévisible : Si les prévisions météorologiques ou l'état du terrain (greens gelés, période de dégel, eau fortuite quasi généralisée) laissent envisager que le terrain ne sera pas praticable le jour de la rencontre, la commission sportive de la ligue prendra la décision de reporter la rencontre à une autre date ou de faire jouer la rencontre sur un autre terrain.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'Epreuve de la Coupe du Centre d'hiver est la Commission Sportive de la Ligue.

Lors des rencontres, c'est la Commission sportive du club recevant qui sera le Comité de l'épreuve par délégation et qui statuera sur les éventuels désaccords.

PRIX

L'équipe gagnante et la finaliste seront récompensées par des souvenirs offerts par la Ligue du Centre-Val de Loire.

Ce règlement a été rédigé par la Ligue du Centre Val de Loire qui en conserve la présente rédaction, faisant seule foi en cas de contestation.

Le Comité de l'Epreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile pour le bon déroulement de la compétition.